



Association des riverains de la Chaîne des lacs (ORFORD)

COMMUNICATION GÉNÉRALE

La nouvelle saison s'amorce bientôt sur nos lacs, et le CA de l'ARCDL amorce aussi sa saison de communication.

Nous sommes récemment entrés en contact avec vous concernant la question du financement d'un projet important: le contrôle du myriophylle à épis. Plusieurs se sont montrés aussi intéressés à en savoir davantage sur les différents dossiers.

Dossiers et actions durant l'année 2021-22

Qualité de l'eau.

L'objectif premier de notre association est la conservation et l'amélioration de la qualité de l'eau. Nous mesurons donc certains paramètres liés à l'eutrophisation (vieillesse des lacs) et nous tentons de limiter les facteurs ayant un impact négatif.

- Échantillons d'eau: À l'été 2020, les mesures de phosphore et de coliformes fécaux, dans les tributaires du ruisseau Stukely, ont suscité des inquiétudes. Le programme de surveillance actuel vise à cibler davantage la source de contamination.
- Transparence de l'eau: **Nous sommes toujours à la recherche d'un bénévole** pour la saison 2022! Un appel à tous se fera au printemps. Les relevés se font avec un disque de « Secchi ». La méthode est simple, mais pour que les lectures soient constantes, il faut idéalement qu'elles soient faites par une seule et même personne. Il faut donc pouvoir faire les relevés dans plus d'un lac.
- Sédiments: Les sédiments amènent la prolifération excessive des plantes aquatiques due à la formation de fonds vaseux, de l'apport en phosphore et en matière organique par l'écoulement des bassins versants. L'ARCDL est activement impliquée dans la surveillance des fossés afin de signaler les besoins en entretien à la municipalité. Les sédiments de fond contenant 10x plus de phosphore que le phosphore présent dans la colonne d'eau, il est donc important de limiter au maximum le brassage. La réduction de la vitesse des bateaux est directement liée à cet objectif.
- Moteurs à essence 2-temps: Notre programme incitatif pour le remplacement de ces moteurs a été majoré à une subvention de 500\$. Ces moteurs sont plus polluants et plus bruyants. Nous encourageons donc la conversion vers des moteurs 4-temps ou électriques.

Plantes aquatiques envahissantes

Plusieurs espèces sont sous haute surveillance, mais celle qui occupe davantage notre attention est le myriophylle à épis qui prolifère rapidement, nuit à la biodiversité et aux activités nautiques, et qui peut, éventuellement, réduire la valeur de nos propriétés.

Pour vous désabonner envoyez-nous simplement un courriel à arcdl@hotmail.com

Une vaste campagne de sensibilisation a été déployée depuis deux ans: infolettres, journée station de lavage des embarcations, pancartes flottantes, etc.

Le myriophylle à épis se propage rapidement par bouturage (les tiges qui se cassent forment rapidement des racines et vont s'implanter plus loin). Les herbiers importants sont donc identifiés par des pancartes et des chenaux de navigation ont été balisés afin que les plaisanciers évitent ces secteurs.

Un comité s'est penché sur les prochaines actions à prendre pour tenter de contrôler l'expansion et la prolifération des herbiers. Il est question de bâchage et d'arrachage manuel. L'ARCDL fait affaires avec des spécialistes en la matière, dont le RAPPEL (coopérative de solidarité en protection de l'eau). L'assemblée générale spéciale du 20 mars dernier a porté sur la question du financement de ces interventions.

Étiage / seuil en rivière

Les niveaux d'eau mesurés durant la saison 2021 ont été significativement bas. Le plan d'un « seuil en rivière » qui pourrait être bâti en amont du pont de la rue des Nénuphars (afin de garder le niveau d'eau plus stable) a déjà été présenté en AGA en 2020. Une étude de faisabilité a déjà été faite et déposée au Canton.

La question est encore entre les mains de la municipalité qui aura à décider si elle va en étude d'impact. Nous allons continuer de documenter les niveaux d'eau au fil de la prochaine saison.

Vitesse et sécurité nautique

En plus de rendre certains usages incompatibles, la vitesse des bateaux a un impact direct sur l'environnement : prolifération par boutures du myriophylle à épis; brassage des sédiments de fond avec libération du phosphore; érosion des rives par les vagues.

La municipalité a implanté un code d'éthique volontaire visant à réguler la vitesse sur nos plans d'eau : limitation générale à 10km/h partout; limitation à 40km/h pour les activités de tractage, à distance des rives, et seulement dans deux lacs (Simoneau et Bran de scie); interdiction des motomarines et bateaux à ballast (« wake », « surf », etc.).

Les riverains sont invités à soumettre leurs observations de contravention à ce code directement à la municipalité.

Finances.

Notre principale source de revenus provient des cotisations (cartes de membres) ; nous avons aussi reçu des subventions pour les activités d'analyse d'eau et celles pour la sensibilisation aux espèces envahissantes. Certains ont suggéré de faire un « appel aux dons », afin de soutenir certains projets de plus grande envergure.

L'ensemencement de 525 truites mouchetées, grâce aux dons (1800\$ récolté) des membres, a été fait le 14 octobre dernier dans les lacs Simoneau et des Monts.

Le financement reste le nerf de la guerre quand il s'agit d'études et d'interventions concrètes.

Ces dossiers étant liés aux objectifs de notre association, l'année 22-23 ne manquera sûrement pas de défis.

La prochaine assemblée générale devrait avoir lieu en juin.

